



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/1/L.15
29 juin 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Première session

Point 4 de l'ordre du jour

**MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE
«CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Afghanistan^{*}, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn,
Bangladesh, Cuba, Égypte^{*}, Émirats arabes unis^{*}, Indonésie, Iran (République
islamique d')^{*}, Jamahiriya arabe libyenne^{*}, Jordanie, Koweït^{*}, Liban^{*}, Malaisie,
Maroc, Mauritanie^{*}, Oman^{*}, Pakistan, Qatar^{*}, République arabe syrienne^{*},
Sénégal, Soudan^{*}, Tunisie et Yémen^{*} : projet de décision**

**2006/... La situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres
territoires arabes occupés**

Le Conseil des droits de l'homme,

Tenant compte des déclarations faites pendant sa première session au sujet de la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés,

1. *Prie* les rapporteurs spéciaux concernés de lui faire rapport sur les violations des droits de l'homme commises par Israël en Palestine occupée;

2. *Décide* d'entreprendre un examen de fond des violations des droits de l'homme et des incidences de l'occupation par Israël de la Palestine et des autres territoires arabes occupés à sa prochaine session et de le poursuivre au cours de ses sessions ultérieures.

^{*} État non membre du Conseil des droits de l'homme.